



Contrat refusé compte comme démission ??

Par **gattoun**, le **16/05/2011** à **15:26**

Bonjour,

j'ai signé un contrat à durée déterminée dans une entreprise le 1er octobre 2010, il a pris fin le 31 mars 2011. Mon employeur m'a proposé de renouveler mon contrat et j'ai refusé . A ce jour, il m'a envoyé mon attestation de travail en mettant que mon contrat a pris fin et il a rajouté au stylo comme quoi j'avais rompu le contrat . j'ai été le voir pour une explication et il m'a dit vu qu'il me proposait un nouveau contrat et que j'ai refusé sa comptait comme un démission . Es-ce normale ?? Actuellement je n'ai pas le droit aux formations proposées par pole emploi et ni au chômage .
dans l'attente d'une réponse merci